

## **PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 Sections connexes**

1. Section 26 05 00 Électricité - Exigences générales concernant les résultats des travaux.
2. Section 26 05 02 Matériaux et méthodes de base d'électricité.

### **1.2 Références**

1. Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
  1. CAN/CSA C22.2 n° 18-98(C2003), Boîtes de sortie, boîtes pour conduit, raccords et accessoires, Norme nationale du Canada.
  2. CSA C22.2 n° 211.2-M1984(C2003), Conduits rigides en polychlorure de vinyle non plastifié.
  3. CSA C22.2 n° 45.1-07 Conduits de courant en acier rigide.
  4. CSA C22.2 n° 227.1 Tubes de protection mécaniques non métalliques (TPMNM).
  5. CSA C22.2 n° 85-M89 (C2006) Boîtes et raccords en acier rigide.
2. Ontario Provincial Standard Specifications
  1. OPSS 106 - General Specification for Electrical Work.
  2. OPSS 603 - Construction Specification for Installation of Duct.

### **1.3 Documents et échantillons à soumettre**

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
2. Fiches techniques : soumettre les fiches techniques requises, ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant concernant les produits visés.
3. Assurance de la qualité :
  - .1 Rapport des essais : soumettre les rapports des essais.
  - .2 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
4. Instructions : soumettre les instructions d'installation fournies par le fabricant.

#### 1.4 Gestion et élimination des déchets

1. Trier les déchets en vue de leur réutilisation/réemploi et de leur recyclage dans la mesure du possible conformément à la section 01-74-21 – Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.
2. Placer dans des contenants désignés les substances qui correspondent à la définition de déchets toxiques ou dangereux.
3. S'assurer que les contenants vides sont scellés puis entreposés correctement, hors de la portée des enfants, en vue de leur élimination.

### **PARTIE 2 - PRODUITS**

#### 2.1 Conduits

1. Conduits rigides en pvc : conformes à la norme CSA C22.2 numéro 211.2.

#### 2.2 Raccords de conduit

1. Raccords : conformes à la norme CAN/CSA C22.2 numéro 18, spécialement fabriqués pour les conduits prescrits. Enduit : le même que celui utilisé pour les conduits.
2. Raccords en L préfabriqués, à poser aux endroits où des coudes de 90 degrés sont requis sur des conduits de 25 mm et plus.

#### 2.3 Fils de tirage

1. En polypropylène.

### **PARTIE 3 - EXÉCUTION**

#### 3.1 Instructions du fabricant

1. Conformité : se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à l'installation des produits, et aux indications des fiches techniques.

#### 3.2 Installation

1. Installer les conduits souterrains en pvc et ce, en conformité avec les indications et les exigences de la norme OPSS 603.

2. Installer les tubes de courant non métalliques en les passant dans des fourreaux et à l'intérieur d'empâtements ou de semelles de poteaux et ce, en conformité avec les indications et les exigences de la norme OPSS 603.
3. Le filetage sur place le long de conduits rigides devra être de longueur suffisante pour assurer le tirage ferme des conduits.
4. Installer un fil de tirage dans les conduits vides.
5. Enlever et remplacer les parties de conduits bouchées.  
.1 Il est interdit d'utiliser des liquides pour déboucher les conduits.
6. Assécher les conduits avant d'y passer le câblage.

### 3.3 Conduits souterrains

1. Installer les conduits en pente pour assurer l'évacuation de l'eau.

### 3.4 Nettoyage

1. Une fois les travaux d'installation et le contrôle de la performance terminés, évacuer du chantier les matériaux et les matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

\*\*\*\*\* FIN DE SECTION \*\*\*\*\*